



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 15/01/2024

FRANCE 2030 : SIGNATURE DU CONTRAT D'AIDE SOUTENANT LA DECARBONATION DU SITE D'ARCELORMITTAL A DUNKERQUE

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, confirment le soutien de l'État à la décarbonation du site d'ArcelorMittal Dunkerque.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, et Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, se rendent aujourd'hui sur le site d'ArcelorMittal à Dunkerque pour confirmer le soutien de l'Etat au projet de décarbonation de ce site majeur de la sidérurgie française.

Les procédés actuels de production d'acier par la filière haut-fourneau sont fortement émetteurs et la décarbonation du site ArcelorMittal de Dunkerque, 1^{er} site de production d'acier en France, est une priorité de la politique du Gouvernement en matière de décarbonation de l'industrie. Portée par le plan d'investissement France 2030, cette dernière a été lancée le 4 février 2022 à Dunkerque par le Premier ministre. Les 50 sites industriels les plus émetteurs représentent à eux seuls 55% des émissions de l'industrie et 12% des émissions totales nationales. Pour cette raison, ces sites ont fait l'objet d'un suivi particulier de la part de l'Etat et ont signé des Contrats de transition écologique en novembre 2023, fixant des objectifs concrets de réduction des émissions. **Au total, les engagements pris par les 50 sites correspondent à une diminution de 45% de leurs émissions entre 2015 et 2030.**

Le site d'ArcelorMittal à Dunkerque émet aujourd'hui de l'ordre de 12 MtCO₂/an soit 15% des émissions industrielles nationales. Grâce au soutien de l'Etat, les investissements de décarbonation la production d'acier sur le site à Dunkerque atteindront 1,8 milliard d'euros. ArcelorMittal va construire une installation industrielle innovante dite de « réduction directe du minerai de fer » et deux fours électriques.

A terme, c'est 4 millions de tonnes de d'acier vert qui seront produites annuellement par le site de Dunkerque (sur une production totale de 6,8Mt/an) et un abattement annuel des émissions de CO₂ de 4,4Mt en moyenne sur les quinze premières années du projet, soit 5,7% de l'ensemble des émissions industrielles nationales. Sur les 15 ans de durée de vie du projet, c'est environ 70 Mt de GES qui seront évitées, soit presque le niveau d'une année entière d'émissions industrielles aujourd'hui en France. La construction des nouvelles installations à Dunkerque contribuera de manière significative à l'objectif d'ArcelorMittal de réduire ses émissions de CO₂ en France de 35 % d'ici à 2030, conformément aux objectifs de l'entreprise.

L'engagement d'ArcelorMittal à produire, dans notre pays, l'acier bas carbone qui va alimenter notamment notre industrie automobile, est une avancée majeure dans la modernisation et la décarbonation de notre économie mais également dans la souveraineté industrielle du pays.

Ce projet est rendu possible par le plan France 2030 voulu par le Président de la République et déployé par le Gouvernement ; leur engagement sans faille à la transformation de l'industrie sidérurgique française, se concrétise aujourd'hui par la signature d'une convention entre le groupe ArcelorMittal et l'ADEME pour le compte de l'Etat, actant le soutien public au projet d'un montant maximum de 850 millions d'euros. L'approbation du financement de l'Etat a été reçue de la Commission Européenne en juillet 2023.

De plus, la réforme du marché de l'électricité engagée en France permettra à ArcelorMittal de bénéficier d'une électricité décarbonée à un prix qui permettra d'assurer la compétitivité de son projet.

Le projet fait l'objet d'un accompagnement soutenu des services de l'Etat en particulier, du Secrétariat général pour l'investissement, en charge de France 2030, de la Direction générale des entreprises, et de l'Agence de la transition écologique (ADEME).

Bruno Le Maire a déclaré : « *Cet investissement est une victoire majeure pour la France ! C'est une victoire climatique, puisqu'il permettra de réduire de 6 % l'ensemble des émissions industrielles française. C'est aussi une victoire économique puisque nous avons obtenu que le premier investissement d'Arcelor Mittal en Europe se fasse sur le site de Dunkerque. La transition écologique est une nouvelle révolution industrielle. Avec le président de la République, nous l'avons anticipée. Accélérons !* »

Christophe Béchu a déclaré : « *Le projet de décarbonation du site ArcelorMittal de Dunkerque est un super accélérateur pour la transition écologique : en un seul projet, nous gommons 6% des émissions industrielles de notre pays. C'est considérable. Ce projet illustre le réarmement écologique évoqué par le président de la République : mobiliser la société pour réussir la transition écologique tout en renforçant notre souveraineté industrielle et nos emplois. Notre présence conjointe avec Bruno Le Maire ici aujourd'hui est un symbole fort : l'ambition de souveraineté*

industrielle et énergétique qu'il incarne et la politique de décarbonation que je porte marchent main dans la main au service de la puissance et de la prospérité de notre pays. »

Eric Niedziela, Président d'ArcelorMittal France a déclaré : « *Au nom de toutes les équipes d'ArcelorMittal en France, je suis heureux et fier d'accueillir aujourd'hui M. Bruno Le Maire et M. Christophe Béchu pour marquer cette nouvelle étape dans la décarbonation de nos activités en France. ArcelorMittal s'engage à réduire ses émissions de CO2 et bénéficie du soutien du gouvernement français, ainsi que la garantie d'un approvisionnement en électricité compétitif, qui ont rendu ce projet possible ».*

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr -

Cabinet de Christophe Béchu - presse@ecologie.gouv.fr

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr

Direction générale des Entreprises - presse.dge@finances.gouv.fr

ADEME - ademepresse@havas.com

Le plan d'investissement France 2030 :

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur et ses objectifs ambitieux** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50% de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation, et par un principe d'exclusion systématique des projets qui seraient défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI_avenir

L'Ademe en bref

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique-, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines -énergie, air, économie circulaire, alimentation, déchets, sols... -nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Plus d'informations sur : www.ademe.fr